

<p>Samedi 1^{er} avril et dimanche 2 avril 2023</p> <p>2 réunions</p>	<p>VIII^{es} Championnats de France interclubs</p>	<p>Lieu : à définir</p> <p>Bassin : 25m.</p> <p>Compétition d'animation</p>
---	---	---

Conditions d'accès

Catégories d'âges : 25 ans et plus (1998 et avant) dames et messieurs – Catégories FINA

Engagements

- ▲ Proposition extraNat : du 19/03/2023 au 26/03/2023
- ▲ Liste des engagés : 27/03/2023
- ▲ Réunion technique : voir organisateur

Résultats

- ▲ Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- ▲ Publication web : J + 1
- ▲ Réclamations : **J + 5**
(reclamation.maitres@ffnatation.fr)

Préambule

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âges, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

A ce titre les dates des Championnats de France sont des dates protégées

Equipements

Bassin de 25m homologué et chronométrage automatique.

Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âges concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées.

Contenu du programme

Epreuves individuelles

50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 50 dos, 100 dos, 50 brasse, 100 brasse, 50 papillon, 100 Papillon, 100 4 nages.

Classement au temps.

Epreuves de relais

4 x 50 4N mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs).

10 x 50 NL (composé des 10 nageurs participant aux épreuves individuelles).

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée après le 10 x 50 NL (un 50m ou un 100m, spécialité au choix).

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la FINA.

Jury

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification

Mise en place de deux poules de 40 équipes : Nationale 1 (de la 1^{ère} place à la 40^e place), le samedi en milieu d'après-midi et le dimanche en début d'après-midi et la Nationale 2 (de la 41^e place à la 80^e place), le samedi en début d'après- midi et le dimanche matin. La compétition se déroulant sur le même lieu.

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

La période de qualification est fixée du dimanche 1^{er} janvier 2023 au dimanche 5 mars 2023. Le classement national des interclubs sera publié le jeudi 9 mars 2023. A l'issue de la période de réclamation, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

Mode de qualification

Interclubs Nationale 1 : les 40 premières équipes (pas plus de 2 équipes par club).

Interclubs Nationale 2 : les 40 suivantes.

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. La meilleure équipe du club organisateur sera qualifié d'office à la 80^e place quel que soit son rang de qualification, ou en cas de non-participation aux poules régionales (la qualification lors d'une poule régionale n'est pas obligatoire pour l'organisateur). Bien évidemment, en cas de meilleur classement que 80^e aux qualifications, c'est ce rang qui sera pris en compte. Les équipes classées ensuite de la 81^e à la 150^e place sont réservistes. Toutes ces équipes, y compris les 80 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation **au plus tard le mardi 14 mars 2023. La liste définitive sera publiée le mercredi 15 mars 2023.**

Règlement spécifique

Compétition par équipe ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1998 et avant), ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation.

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (composé d'au moins 2 hommes ou 2 femmes).

Toute équipe non conforme sera disqualifiée mais les performances individuelles seront prises en compte.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre. La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Déclinaison interrégionale

Il est proposé aux interrégions d'organiser une finale interrégionale aux mêmes dates que la finale nationale.

Le programme devra être identique au national mais le nombre de réunions et d'équipes seront laissées à l'initiative de l'interrégion. Seules les équipes ayant été qualifiées après les poules qualificatives peuvent prétendre à y participer.

Toutes les équipes qualifiées de la 1^{ère} place à la 80^e place, qu'elles confirment ou non leur participation à la finale Nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale. Les équipes classées ensuite, de la 81^e à la 150^e place, ayant confirmé, et qualifiées suite aux désistements de certaines équipes à la finale nationale, ne pourront participer à la finale interrégionale.

Modalités d'engagements

Les modalités d'engagements seront communiquées ultérieurement. Aucun engagement ne sera accepté sur place.

En cas de désistement après la date limite de validation des participations (le 15 mars 2023), un rattrapage, au plus tard le dimanche 19 mars, sera proposé aux équipes réservistes dans l'ordre de leur classement.

Engagements au 10 x 50 NL : dans la mesure du possible, les engagements seront effectués en prenant comme base les temps de qualification aux poules régionales. Le CCM se réserve le droit de modifier les temps d'engagements manifestement anachroniques.

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale.

La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du relais messieurs 4 x 50 m 4N après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre messieurs après correction par les coefficients.

- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.

- Dans tous les cas mentionnés, le nageur ou l'équipe marquera « 0 » point.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 2 hommes ou 2 femmes.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)**Principe**

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.

- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.

- Seule la meilleure cotation par nageur compte.

- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul

<u>Niveau</u>	<u>Pts</u>
Nageur ayant réalisé au moins 1 compétition en natation Maîtres et inférieure et égale à 299 points *	10
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur supérieure et égale à 1000 points* à la table de cotation fédérale	160

**Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.*

Récompenses

Les trois premières équipes au classement général de la Nationale 1 seront récompensées par une médaille individuelle et un cadeau au choix de l'organisateur.

Les trois premières équipes au classement général de la Nationale 2 seront récompensées par une médaille individuelle et un cadeau au choix de l'organisateur.

Programme et horaires

Le défilé des équipes débutera 30 minutes avant la 1^{ère} réunion de chaque poule nationale (au maximum 5 personnes par club).

Samedi 1^{er} avril 2023

1^{ère} réunion

Nationale 2 :

Ouverture des portes : 12h30

Début des épreuves : 14h30

Nationale 1 :

Ouverture des portes : 16h30

Début des épreuves : 17h45

- 1 10 x 50 NL
- 2 Course des remplaçants
- 3 200 NL
- 4 100 Papillon
- 5 50 Dos
- 6 100 Brasse
- 7 50 NL

Dimanche 2 avril 2023

2^e réunion

Nationale 1 :

Ouverture des portes : 8h00

Début des épreuves : 9h15

Nationale 2 :

Ouverture des portes : 13h15

Début des épreuves : 14h30

- 8 100 NL
- 9 50 Brasse
- 10 100 Dos
- 11 50 Papillon
- 12 100 4N
- 13 4 x 50 4N